



Autorité de régulation
de la communication
audiovisuelle et numérique

CTA BORDEAUX

COMITÉ TERRITORIAL
DE L'AUDIOVISUEL

RAPPORT
D'ACTIVITE

2023

Sommaire

Préambule de la présidente	3
I. Composition du comité.....	4
II. Paysage audiovisuel.....	6
1. Le paysage radiophonique.	6
a. Répartition des éditeurs par catégorie au 31 décembre 2023 en FM.....	7
b. Répartition des éditeurs par catégorie et par département au 31 décembre 2023 : 7	
c. Répartition des éditeurs par groupes au 31 décembre 2023 :.....	8
d. Répartition des éditeurs par catégorie au 31 décembre 2023 en DAB+.....	9
e. Répartition des éditeurs par catégorie et par département au 31 décembre 2023 en DAB+ :	9
2. Le paysage télévisuel :.....	9
III. Activité du comité.....	10
1. Activité générale :	10
2. Activité détaillée :	11
a. Appels aux candidatures :	11
b. Reconductions :	12
c. Situations particulières de 4 éditeurs radio :	12
d. Contrôles techniques :	12
IV. Relations extérieures et communication.	13
1. Rencontres avec les éditeurs :	13
2. Rencontres avec les acteurs de l'éducation aux médias et à l'information.	13
3. Communication :.....	13
V. Bilan, propositions et perspectives.....	14



Préambule de la présidente

Appels aux candidatures en radio et télévision, déploiement du DAB+, rencontres avec les éditeurs, intensification des actions dans le cadre de l'éducation aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique, accompagnement des éditeurs autorisés dans cette période où l'évolution des usages des médias est importante, le CTA de Bordeaux est demeuré très actif pendant cette année 2023. Il a également accueilli un nouveau membre, Monsieur Benoit Laporte-Bisquit qui réside en Charente.

Dans son ressort qui regroupe 7 départements, de La Rochelle à Bayonne, en passant par Angoulême, Bergerac, Périgueux, Agen, Mont de Marsan, Dax et Pau le comité accompagne les évolutions du paysage audiovisuel :

- Suivi de l'appel aux candidatures en FM de 2022,
- Propositions de sélections dans le cadre de l'appel DAB+ n°9,
- Instruction du dossier de candidature déposé dans le cadre de l'appel télévision locale pour la zone de Bayonne,
- Visites d'éditeurs dans le Pays Basque, le Béarn et les Landes,
- Suivi plus précis de radios qui rencontrent des difficultés particulières,
- Suivi des contrôles des sites d'émission,
- Débats sur les contours des autorisations temporaires d'émettre.

Dans le cadre de sa mission de représentation de l'Arcom dans son ressort, le comité a amplifié ses actions autour des thématiques de l'éducation aux médias, à l'information et la citoyenneté numérique. Si les relations avec le rectorat et les représentants du Clémi sont désormais bien établies, il a cherché à nouer de nouveaux contacts en particulier dans le cadre de l'éducation populaire, mais aussi plus largement vers des associations ou collectifs qui développent des propositions dans ce secteur.

Avec le déploiement de la diffusion en DAB+ des multiplex métropolitains M1 et M2 sur son territoire (d'abord Bayonne, puis Bordeaux), les conditions semblent maintenant réunies pour encourager le grand public à s'emparer de ce nouveau mode de diffusion de la radio. Si l'ensemble du comité ne manque pas dès qu'il en a l'occasion d'informer sur la diffusion hertzienne en numérique, il pourrait également, si cela était le souhait de l'autorité, participer plus activement à sa notoriété.

Je vous souhaite une bonne lecture du rapport annuel du CTA de Bordeaux qui vous permettra de découvrir plus précisément les actions du comité et le paysage radiophonique et télévisuel local.

Brigitte PHÉMOLANT
Présidente du CTA de Bordeaux

I. Composition du comité.



Nom	Prénom	Fonction	Date de fin mandat
PHÉMOLANT	Brigitte	Président	7 novembre 2025
BOMPARD	Maryline	Membre	6 novembre 2026
DOST	Françoise	Membre	27 juin 2025
GAUFFRE	Jean-Pierre	Membre	7 mars 2027
LABORDE	Jean-Pierre	Membre	12 juillet 2026
LAPORTE BISQUIT	Benoit	Membre	14 novembre 2027
MONTI	Françoise	Membre	22 novembre 2025

Pour des raisons professionnelles, Madame Amélie Martin a démissionné de son mandat en mars 2023. Elle a été remplacée par Monsieur Benoit Laporte-Bisquit à compter du 15 novembre 2023. Ce dernier réside en Charente, et a mené sa carrière de journaliste dans des rédactions de radios et télévisions nationales, privées et publiques.

Les mandats de 3 membres ont été renouvelés :

- Monsieur Jean-Pierre Gauffre, membre depuis le 6 mars 2019 - décision du 8 mars 2023, publiée au journal officiel du 15 mars 2023,
- Madame Maryline Bompard, membre depuis le 24 juin 2015 - décision du 21 juin 2023, publiée au journal officiel du 29 juin 2023,
- Madame Françoise Dost, membre depuis le 17 juillet 2019 - décision du 19 juillet 2023, publiée au journal officiel du 27 juillet 2023,



Maryline BOMPARD *Membre depuis le 24 juin 2015. Département de la Charente Maritime.*

2023, pas de temps mort... Appels Dab+, appels FM : des candidatures nombreuses et variées à instruire afin d'établir des choix pour définir la meilleure pluralité du paysage de notre territoire. Education aux médias : des actions concrètes autour d'un sujet dont nous nous sommes emparés dès 2019, avec en point d'orgue la participation aux 40 ans du Clémi. Des questionnements sur les autorisations de radios temporaires. Quel juste raisonnement ? Sur quelles bases légales s'appuyer ? L'arrivée (bienvenue) d'un nouveau membre, représentant la Charente, le comité est au complet ! Des visites d'éditeurs en Pays Basque et en Béarn, toujours riches de remontées terrain lesquelles, au-delà des dossiers, permettent d'appréhender la réalité quotidienne des radios et des télévisions.

Avec pour contexte un paysage radiophonique évolutif : relève avec des éditeurs qui appréhendent l'avenir avec confiance, mais aussi des radios locales en difficulté. Et surtout le DAB+ qui construit sa route avec détermination. Il reste néanmoins une parole encore à porter localement en ce qui concerne l'information du grand public.



Françoise DOST *Membre depuis le 17 juillet 2019. Départements des Landes et Gironde.*

Au-delà de nos échanges réguliers et des différents points à traiter à l'ordre du jour de nos réunions mensuelles, l'appel à candidatures pour le DAB + (n°9) a permis au CTA de Bordeaux de faire, après examen, la présélection des dossiers des radios candidates et de donner leur avis sur leur recevabilité. Nous avons vraiment le sentiment qu'il est de notre devoir d'accompagner ce déploiement progressif, par nos discussions avec les éditeurs de radios mais aussi autour de nous, pour sensibiliser les auditeurs et le grand public à cette nouvelle technologie de radio numérique. Il faut communiquer aussi localement !

Nos visites de plusieurs radios et télévisions locales -au Pays basque en mai et à Pau en novembre- sont toujours aussi constructives, comme le sont nos rencontres avec différents acteurs de l'audiovisuel et de l'information. Nos échanges avec le Directeur de l'IJBA, Arnaud Schwartz, reçu dans nos locaux à Bordeaux lors de l'une de nos réunions, furent particulièrement riches et très intéressants.

Autre sujet important dès cette année 2023 (avec les 40 ans du CLEMI, l'opération « une webradio, un parrain », le webinaire sur le « pass culture ») : l'EMI. Ce sera notre préoccupation première dès le début 2024 !



Jean Pierre GAUFFRE *Membre depuis le 6 mars 2019. Département de la Gironde.*

2023 restera, pour moi, l'année où l'EMI, l'éducation aux médias et à l'information, est montée en puissance au sein de notre délégation régionale de l'ARCOM, au point d'en devenir un axe de réflexion et d'action à part entière. Rencontres et débats sur ce thème ont marqué l'année, pour bien montrer que les médias audiovisuels classiques - radio et télé - ne sont plus les seules sources d'information pour le public, notamment les jeunes. Ils sont de plus en plus supplantés par les réseaux sociaux, qui véhiculent avec eux désinformation, haine et complotisme. Cette tendance du plus en plus évidente rend d'autant plus essentielle l'EMI, qui a néanmoins beaucoup de chemin à parcourir pour atteindre le public le plus concerné, celui qui ne s'informe que via les réseaux sociaux. Saluons enfin, en 2023, l'arrivée d'un nouveau membre, Benoît Laporte, pour représenter le territoire charentais.



Jean Pierre LABORDE *Membre depuis le 13 juillet 2026. Département des Pyrénées Atlantiques.*

Enthousiasme, impatience et perplexité. Il est toujours enthousiasmant de visiter des radios, quelle que soit leur ambition ou leur couleur. Ce sont des rencontres avec des passionnés de la radio, et chacune d'elles persuade de l'importance de ce média de proximité pour le lien social et la promotion de l'info locale. Même si parfois, on s'interroge sur le bienfondé d'une fréquence FM attribuée à un éditeur radio malgré le manque de réflexion de sa ligne éditoriale. La bande FM doit être riche et pluraliste pour être un argument face à la prédominance des réseaux sociaux.

L'impatience est justement celle de voir l'EMI se développer. Le travail du CLEMI auprès des collégiens et lycéens est remarquable, mais l'enjeu, plus difficile, ne se situe-t-il pas auprès de leurs parents ?

Quant à la perplexité, elle concerne le développement du DAB. Roland Faure m'en parlait déjà dans les années 90, quand il était membre du CSA ! En 2024, il suffit de parler du DAB autour de soi, pour comprendre le chemin qui reste à parcourir.



Benoît LAPORTE-BISQUIT *Membre depuis le 15 novembre 2023. Département de la Charente.*

Arrivé trop tardivement au sein du comité territorial pour tirer un véritable bilan de l'année écoulée, j'ai été frappé, dès la première réunion, par la variété des sujets abordés, le dynamisme et la richesse des débats engagés. Le maillage du paysage radiophonique du territoire m'est apparu serré, ne laissant que

peu de « zone blanche ». Les éditeurs semblent conscients des évolutions technologiques en cours et beaucoup ont déjà bien compris que le DAB+ est devenu peu à peu incontournable. L'ARCOM est aussi pour moi le cadre permettant d'aborder concrètement des questions sociétales essentielles comme l'enseignement aux médias, la lutte contre les discriminations ou l'égalité homme-femme. Je rejoins le comité territorial à la veille de nouveaux appels à candidature et à un moment charnière dans l'évolution des pratiques de contrôle du pluralisme. C'est une période riche en enseignement à laquelle je suis fier de pouvoir participer.



Françoise MONTI *Membre depuis le 25 juillet 2018, Département de la Dordogne.*

L'année 2023 a vu le renforcement des actions de l'Arcom en faveur de l'éducation aux médias et au numérique et le CTA de Bordeaux a contribué avec conviction, professionnalisme et efficacité à conforter ses liens entre l'Académie de Bordeaux sous la houlette du secrétariat général aux territoires.

Les 40 ans du CLEMI ont été une occasion importante de montrer la place de l'Arcom dans ses relations avec l'éducation nationale. Une manifestation par département, organisée par le CLEMI en présence de membres du CTA de Bordeaux et de sa secrétaire générale, a permis que se rencontrent des acteurs de l'éducation nationale, des journalistes de presse écrite ou de radios, des animateurs de radios qui apportent leur concours aux classes médias ou au dispositif une web radio un parrain. Une conseillère de l'Arcom a honoré de sa présence l'une de ces manifestations.

Le CTA de Bordeaux joue toujours son rôle de d'intermédiaire entre les radios et le monde de l'éducation, par exemple, pour la mise en relation des responsables du Pass culture avec les radios investies dans l'éducation aux médias : rencontre fort appréciée des participants !

Si c'est loin d'être le seul sujet qui touche le CTA de Bordeaux, l'EMI CN n'en constitue pas moins une activité importante. Il serait assurément intéressant de donner au CTA une marge d'initiatives un peu plus large pour que les bénéficiaires qu'apporte une connaissance profonde de son territoire et de ses acteurs permettent une mise en œuvre des préconisations et directives de l'Arcom très appropriées.

Equipe permanente :

Nom	Prénom	Fonction	Date de nomination
RICHARD	Nathalie	Secrétaire générale	2-nov.-1993
BERNARD	Stéphane	Attaché technique	18-sept.-2021
AUTRUSSEAU	Fabienne	Secrétaire assistante	2-nov.-2009

Après 14 années passées au CTA de Bordeaux, Fabienne Autrusseau a décidé de rejoindre les services de la préfecture. Elle a quitté ses fonctions le 19 décembre 2023.

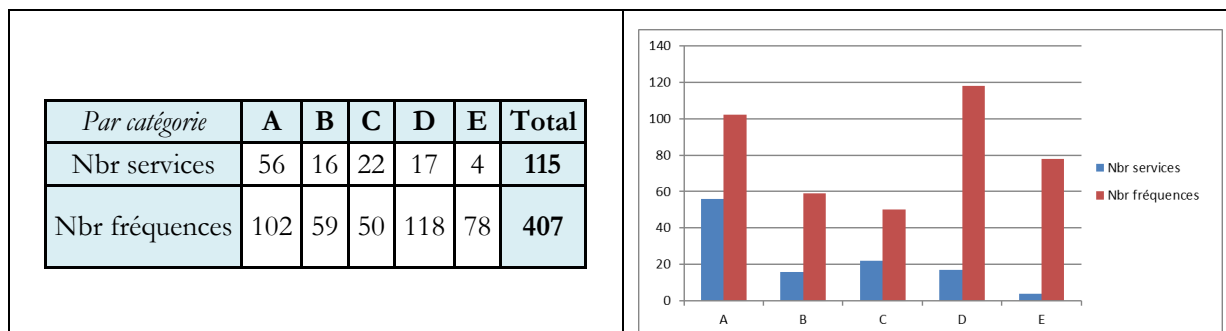
II. Paysage audiovisuel.

1. Le paysage radiophonique.

Le CTA de Bordeaux est compétent en Charente, Charente Maritime, Dordogne, Gironde, Landes, Lot et Garonne et Pyrénées Atlantiques.

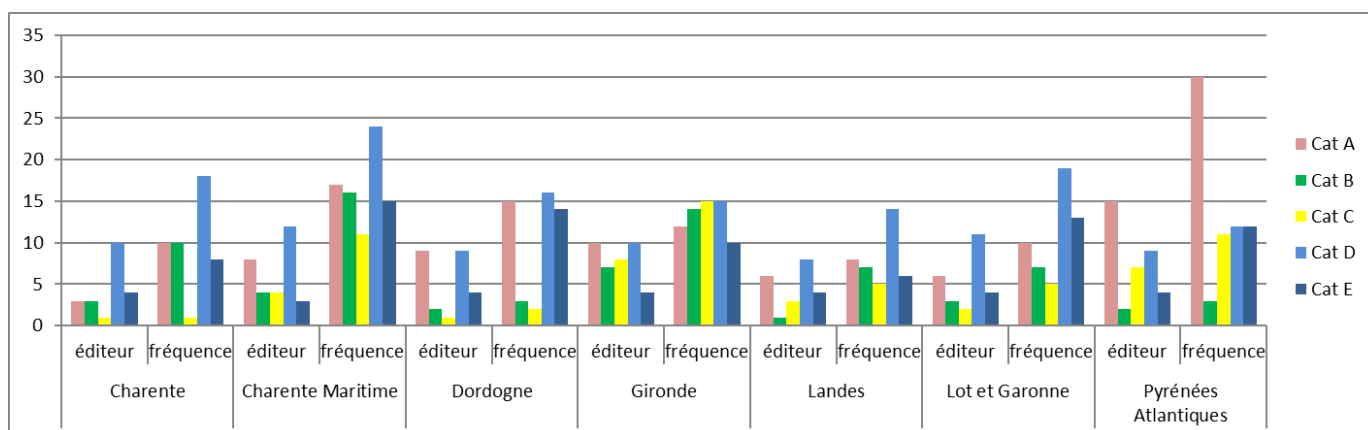
Dans son ressort, 148 éditeurs sont autorisés à diffuser sur 407 fréquences en FM et 124 espaces en DAB+ (allotissement étendus et locaux).

a. Répartition des éditeurs par catégorie au 31 décembre 2023 en FM.
































b. Répartition des éditeurs par catégorie et par département au 31 décembre 2023¹ :

		Cat A		Cat B		Cat C		Cat D		Cat E		Totaux
Charente	éditeur	3	14,29%	3	14,29%	1	4,76%	10	47,62%	4	19,05%	21
	fréquence	10	21,28%	10	21,28%	1	2,13%	18	38,30%	8	17,02%	47
Charente Maritime	éditeur	8	25,81%	4	12,90%	4	12,90%	12	38,71%	3	9,68%	31
	fréquence	17	20,48%	16	19,28%	11	13,25%	24	28,92%	15	18,07%	83
Dordogne	éditeur	9	36,00%	2	8,00%	1	4,00%	9	36,00%	4	16,00%	25
	fréquence	15	30,00%	3	6,00%	2	4,00%	16	32,00%	14	28,00%	50
Gironde	éditeur	10	25,64%	7	17,95%	8	20,51%	10	25,64%	4	10,26%	39
	fréquence	12	18,46%	14	21,54%	15	23,08%	15	23,08%	10	15,38%	65
Landes	éditeur	6	27,27%	1	4,55%	3	13,64%	8	36,36%	4	18,18%	22
	fréquence	8	20,00%	7	17,50%	5	12,50%	14	35,00%	6	15,00%	40
Lot et Garonne	éditeur	6	23,08%	3	11,54%	2	7,69%	11	42,31%	4	15,38%	26
	fréquence	10	18,52%	7	12,96%	5	9,26%	19	35,19%	13	24,07%	54
Pyrénées Atlantiques	éditeur	15	40,54%	2	5,41%	7	18,92%	9	24,32%	4	10,81%	37
	fréquence	30	44,12%	3	4,41%	11	16,18%	12	17,65%	12	17,65%	68



¹ Un même éditeur peut être autorisé dans plusieurs départements, la somme est donc supérieure au total des éditeurs autorisés dans le ressort du CTA.

c. Répartition des éditeurs par groupes au 31 décembre 2023 :

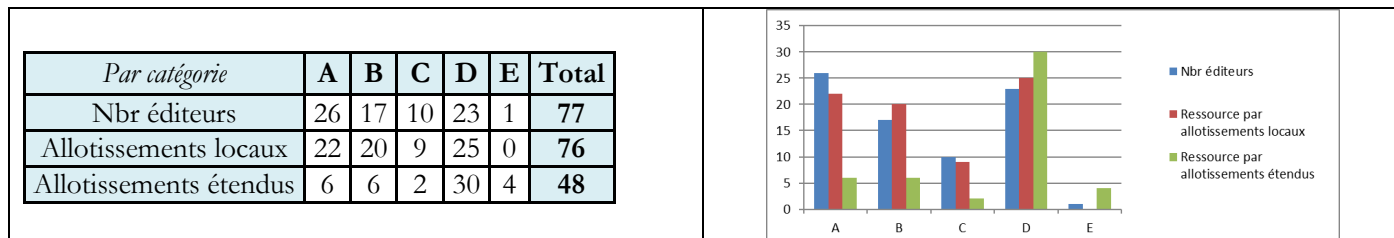
Nombre de fréquences par catégorie	C	D	E	Total	Total groupe ²
LAB					
SAS Europe 1 Télécompagnie			21	21	59
SAS Europe 2 Entreprises		5		5	
SAS RFM ENTREPRISES		11		11	
SAS RFM Régions		7		7	
SAS Europe 2 Radio Régions		15		15	
NRJ Group					
SAS NRJ			12	12	67
SARL Caroline		3		3	
SAS Chérie FM			7	7	
SAS Chérie FM Réseau		6		6	
SAS NRJ réseau		11		11	
SAS Radio Nostalgie			13	13	
SAS Radio Nostalgie Réseau		10		10	
SAS Rire et chansons			5	5	
NextRadioTV					
SAS Business FM			2	2	25
SAM Radio Monte Carlo			23	23	
Espace Group					
SAS M Développement			6	6	10
SARL Jazz France			4	4	
Nova Group					
SARL Radio Nova			5	5	8
SAS SNB		3		3	
Groupe M6					
SAS RTL France Radio				22	49
SA S.E.R.C.			13	13	
SA Sodéra			11	11	
SARL FM Graffiti		3		3	
Sans rattachement à un groupe					
SA Vortex			15	15	
SARL TSF Jazz			5	5	
SAS FG Concept (FG et Dance One)			8	8	
SAS Radio Classique			8	8	
SAS Regroupement des Radios Musulmanes de France			5	5	
SAS Sud Radio			16	16	

² FM et DAB+ hors M1 et M2

d. Répartition des éditeurs par catégorie au 31 décembre 2023 en DAB+.

77 éditeurs sont autorisés en DAB+ sur 124³ ressources (76 sur les allotissements locaux et 48 sur les allotissements étendus). Le déploiement du DAB+ a permis à 33 nouveaux services d'être autorisés dans le ressort du CTA de Bordeaux⁴.

Au fur et à mesure du déploiement des multiplex métropolitains M1 et M2, l'offre de programme est enrichie de 26 programmes nationaux supplémentaires⁵.




e. Répartition des éditeurs par catégorie et par département au 31 décembre 2023⁶ en DAB+ :


		Cat A	Cat B	Cat C	Cat D	Cat E	Totaux
Charente Maritime	éditeur	3, 12,00%	7, 28,00%	3, 12,00%	11, 44,00%	1, 4,00%	25
	All local	2, 15,38%	5, 38,46%	2, 15,38%	4, 30,77%	0, 0,00%	13
	All étendu	1, 8,33%	2, 16,67%	1, 8,33%	7, 58,33%	1, 8,33%	12
Gironde	éditeur	10, 23,26%	9, 20,93%	5, 11,63%	18, 41,86%	1, 2,33%	43
	All local	9, 23,68%	11, 28,95%	4, 10,53%	14, 36,84%	0, 0,00%	38
	All étendu	1, 8,33%	1, 8,33%	1, 8,33%	8, 66,67%	1, 8,33%	12
Pyrénées Atlantiques	éditeur	13, 40,63%	4, 12,50%	2, 6,25%	12, 37,50%	1, 3,13%	32
	All local	11, 44,00%	4, 16,00%	3, 12,00%	7, 28,00%	0, 0,00%	25
	All étendu	4, 16,67%	3, 12,50%	0, 0,00%	15, 62,50%	2, 8,33%	24

2. Le paysage télévisuel :

Deux télévisions locales hertziennes sont autorisées dans le ressort du CTA de Bordeaux :

- ✓  TV7 Bordeaux – en diffusion hertzienne dans le département de la Gironde : 7 émetteurs pour une couverture potentielle de 1 540 978 habitants,

TV7 est également disponible sur les box,  33  30  30  99  385  et sur internet, [La chaîne TV7 \(sudouest.fr\)](http://La chaîne TV7 (sudouest.fr)).

- ✓  TVPI – en diffusion hertzienne dans le département des Pyrénées Atlantiques et le sud de Landes : 12 émetteurs pour une couverture potentielle de 594 138 habitants,

TVPI est également disponible sur les box,      et sur internet, [La chaîne TVPI \(sudouest.fr\)](http://La chaîne TVPI (sudouest.fr)).




³ 1 éditeur de catégorie A autorisé sur l'allotissement local de Pau a renoncé à son autorisation en DAB+.

⁴ Certains peuvent être autorisés en FM dans le ressort d'autres CTA.

⁵ Air Zen, Chérie FM, Fun Radio, Latina, M Radio, Nostalgie, NRJ, Radio Classique, Rire et Chansons, RTL, RTL 2, Skyrock, Skyrock Klassiks, BFM Business, BFM Radio, Europe 1, Europe 2, FIP, France Culture, France Info, France Inter, France Musique, KTO Radio, Mouv', RFM, RMC.

⁶ Un même éditeur peut être autorisé dans plusieurs départements, la somme est donc supérieure au total des éditeurs autorisés dans le ressort du CTA.

A noter également que 3 télévisions locales conventionnées bénéficient d'un contrat d'objectifs et de moyens avec la région Nouvelle Aquitaine :

- ✓  NOA qui, au sein du groupe France Télévision, propose un programme totalement dédié à la Nouvelle Aquitaine. Ce programme est diffusé sur internet et sur l'ADSL : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/vos-rendez-vous/antenne/noa?r=nouvelle-aquitaine>
- ✓  Kanaldude qui propose un programme en langue basque sur internet et sur les box : <https://kanaldude.eus/>
- ✓  Oc tele qui propose un programme en langue occitane sur internet : <https://www.octele.com/>

III. Activité du comité

Le comité s'est réuni 11 fois, 2 réunions ont été délocalisées.

1. Activité générale :

Activité	Nombre	Commentaire
Saisines	145	Il s'agit à la fois des saisines d'éditeurs et d'auto-saisines soit pour décision, soit pour avis, soit pour information.
Réunions	11	Dont 2 délocalisées
Avis	68	Dont, dans le cadre de procédures d'appels et de reconduction : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Appel DAB 9 : recevabilité - 36 dossiers, ✓ Appel DAB 9 : présélection - 2 allotissements, ✓ Reconductibilité échéance 2024 : 7 autorisations,
Décisions	40	Dont dans le cadre de procédures de reconductions (A et B mono CTA) : <ul style="list-style-type: none"> ✓ La reconductibilité pour 1 autorisation,
Publications au JO	22	Dont : <ul style="list-style-type: none"> ✓ 10 décisions temporaires

2. Activité détaillée :

	Décisions	Avis	Avenant ou convention	Publication JO
Modifications				
Administratives	11	7	2	2
Programmes	0	0	0	0
Techniques	7	3	0	4
Appels				
Recevabilité (nbr d'éditeurs)		37		
Allotissements ou fréquences déjà autorisées		3		
Nouveaux allotissements ou fréquences		0		
Reconductions				
Reconductibilité (nbre éditeurs)	1	6		1
Reconductions (nbre éditeurs)	5	11		5
Négociation de convention	1 ⁷			
Autorisations temporaires				
Radio	10	1	10	10
TV				
Manquements / Infractions				
Mise en garde				
Mise en demeure				
Sanction				
TOTAL	35 + 5 divers	68	12	22

a. Appels aux candidatures :

- ✓ Appel FM : Si le comité a présenté ses propositions de sélection dans le cadre de l'appel aux candidatures qui portait sur 232 fréquences dans son ressort en fin d'année 2022, les autorisations définitives, après négociation des conventions et agrément des sites par les services de l'Arcom, sont intervenues fin 2023. Le comité a également dû procéder à un nouvel examen pour la zone de Sarlat sur laquelle un éditeur sélectionné a préféré renoncer. Il a également procédé à l'examen des recours gracieux qui ont pu être déposés dans ce cadre.
- ✓ Appel DAB+ n°9 : Début d'instruction des dossiers déposés → **36** à la date limite de dépôt des dossiers fixée le 22 novembre 2022, candidats à l'attribution d'une ressource sur l'allotissement étendu et/ou l'allotissement local de Bordeaux. Le comité a présenté ses propositions de sélection en mars 2023.
- ✓ Appel télévision : Dans la zone de Bayonne (autorisation de TVPI à échéance le 2 juillet 2024). Le comité a procédé à l'examen de la seule candidature dans le cadre de cet appel et formulé sa proposition de sélection en décembre 2023.

⁷ Les autres conventions ont été négociées dans le cadre de l'appel aux candidatures FM pour lequel les éditeurs étaient également concernés sur leur fréquence principale.

b. Reconductions :

- ✓ Echéance : 2 août 2023. 23 autorisations : 6 en catégorie A, 15 en catégorie D et 2 en catégorie E. Reconductibilité et négociation d'une convention avec Radios Libres en Périgord (catégorie A). Les décisions de reconduction et avis ont été proposés par le comité en janvier 2023.
- ✓ Echéances : novembre 2024. 8 autorisations seront à échéance les 4 et 5 novembre 2024 : 1 en catégorie A, 2 en catégorie B, 3 en catégorie D et 2 en catégorie E. Le comité s'est prononcé sur la reconductibilité de ces autorisations en octobre 2023. Une convention est en cours de négociation avec Albret FM (catégorie A).

c. Situations particulières de 4 éditeurs radio :

L'attention du comité a été particulièrement appelée sur la situation de 4 éditeurs radio pour lesquels des procédures judiciaires sont en cours :

- ✓ 3 en catégorie A : Radio Collège, Radio Oloron et Radio Pons,
- ✓ 1 en catégorie B : Radio Cap Ferret.

Si pour les 3 radios de catégorie A des solutions ont pu être trouvées, il demeure des interrogations s'agissant de Radio Cap Ferret dont les émissions ont été interrompues en FM et en DAB+ en fin d'année 2023.

d. Contrôles techniques :

Les contrôles techniques réalisés chaque mois font l'objet d'une présentation en réunion du comité. Les manquements qui peuvent être constatés à ces occasions sont suivis dans le cadre d'un dialogue constructif qui permet de résoudre les situations sans avoir recours à des lettres de mise en garde ou des propositions de mise en demeure.

Le comité est très sensible à ces démarches qui, dans le cadre d'un dialogue avec les éditeurs, contribuent à un paysage radiophonique et audiovisuel régional respectueux des obligations techniques assignées à chaque fréquence autorisée.

Le tableau ci-après présente une synthèse des contrôles réalisés en 2023.

Rubriques	Total
Temporaires (nombre d'instructions)	10
Modifications techniques FM (nombre d'études et suivis)	20
Modifications techniques TNT (nombre de visites sites et émetteurs)	2 sites
Entraides inter CTA (nombre de jours)	1
Zones sensibles FM (Plaintes - nombre de déplacements)	54-1
Zones sensibles TNT (Plaintes - nombre de déplacements)	0
Vérifications fréquences RNT	28
Vérifications fréquences TNT (nombre de Mux vérifiés)	492
Vérifications fréquences FM (nombre de fréquences vérifiées)	672
Nombre de réclamations AM	2
Anomalies FM détectées et clôturées	22
Formation autres ATA (nombre de jours)	0

IV. Relations extérieures et communication.

1. Rencontres avec les éditeurs :

- ✓ **10 – 11 mai 2023** : Le comité a délocalisé sa réunion mensuelle dans les Pyrénées Atlantiques et dans les Landes. L'occasion de rencontrer 3 éditeurs de catégorie A : Irulegiko Irratia, Gure Irratia et Radio Bonne Nouvelle. Il a également rencontré une web-télévision conventionnée par l'autorité et qui dispose d'un contrat d'objectifs et de moyens avec la région Nouvelle Aquitaine : Kanaldude.
- ✓ **13 – 14 novembre 2023** : Le comité a délocalisé sa réunion mensuelle dans le Béarn. L'occasion de rencontrer 1 éditeur de catégorie A : Ràdio País, une radio temporaire : Radio campus Pau. Il a également rencontré une web-télévision conventionnée par l'autorité et qui dispose d'un contrat d'objectifs et de moyens avec la région Nouvelle Aquitaine : Ôc Tele.

Ces visites ont marqué la fin d'un premier tour à la rencontre de l'ensemble des éditeurs autorisés dans son ressort, lequel avait débuté en 2014.

2. Rencontres avec les acteurs de l'éducation aux médias et à l'information.

Les relations avec le Clémi de Bordeaux sont désormais bien installées et c'est ainsi que le comité a pu être représenté à trois des événements mis en place pour fêter les **40 ans du Clémi** : en Gironde, en Dordogne et dans les Pyrénées Atlantiques à Pau. Pour cette dernière journée à Pau, Bénédicte Lesage, membre de l'Arcom en charge de l'éducation aux médias et à l'information était présente. Elle a poursuivi son séjour dans le ressort du CTA par des rencontres à Bordeaux avec Anne Bisagni-Faure, rectrice de la région académique de Nouvelle-Aquitaine et de l'académie de Bordeaux, avec le comité de pilotage académique, avec les responsables des radios associatives, avec les représentants de l'école de journalisme de Bordeaux (IJBA).

De nouveaux contacts ont été pris dans le cadre de la participation du comité aux boussoles du numérique (An@é) et Numérique en commun(s).

Le comité a également co-organisé avec les CTA de Poitiers et de Clermont-Ferrand un webinaire sur le thème du pass-culture à destination des éditeurs radio de Nouvelle Aquitaine.

Madame Phémolant, présidente du CTA de Bordeaux a également participé à la table ronde relative à l'éducation aux médias et à l'information, organisée par la fédération des radios associatives de Nouvelle Aquitaine, le 20 octobre 2023, au Conseil régional de Nouvelle Aquitaine.

3. Communication :

Depuis juin 2014, le CTA de Bordeaux est présent sur les réseaux sociaux : facebook - <https://www.facebook.com/CTA-de-Bordeaux-429927073873861/> et twitter - <https://twitter.com/CTABordeaux>.

Ils sont utiles à la communication du comité qui partage également des informations relatives à l'activité de l'ARCOM et sont parfaitement identifiés par les acteurs locaux qui ont pris l'habitude de suivre les publications du CTA de Bordeaux.

V. Bilan, propositions et perspectives.

Le comité est très attaché à l'accompagnement du secteur audiovisuel dans toutes ses composantes et propose que les pistes suivantes puissent être explorées :

- **Adapter la régulation territoriale** au regard des évolutions des modes de consommation des médias. Prenant en considération l'arrivée de nouveaux acteurs – radiophoniques ou télévisuels - dans l'univers numérique local ou régional, il semble au comité qu'il serait en mesure d'assurer pleinement son rôle de régulateur, dès lors qu'il disposerait de compétences complémentaires sur le paysage audiovisuel régional quel que soit son mode de diffusion. Les web-radios et web-télévisions échappent actuellement à son expertise, les éditeurs locaux et régionaux du service public également. Sur ce sujet, le CTA de Bordeaux souhaiterait engager une réflexion avec l'autorité.
- **Contribuer à l'information en matière d'autorisations temporaires** d'émettre. Alors que de nouvelles jurisprudences sont connues et pourraient encore évoluer dans ce secteur et après que l'Arcom a fixé des lignes directrices en matière d'autorisations temporaires, le comité constate que l'information disponible sur le site de l'institution est ancienne et ne permet pas utilement d'informer les porteurs de projets temporaires : les conventions qui peuvent être téléchargées sur le site font toujours référence au Conseil supérieur de l'audiovisuel, le dossier de candidature a été mis à jour le 28 juin 2011. S'agissant d'une compétence dévolue aux comités territoriaux de l'audiovisuel, le CTA de Bordeaux est prêt à participer, voire à animer, en lien avec le SGAT, un groupe de travail pour proposer une actualisation de ces informations et modèles. Le résultat de ces travaux pourrait alimenter le site de l'Arcom. Il lui semble en particulier utile de rappeler aux demandeurs qu'il leur appartient de préciser de manière très explicite en quoi leur projet s'inscrit dans une activité temporaire telle que celles qui peuvent être autorisées.
- **Être plus associé** aux questions relevant de la coordination internationale. Les modalités techniques de diffusion hertzienne en provenance de l'Espagne ont des incidences toujours très importantes sur le territoire du ressort du CTA de Bordeaux. Le comité est sollicité par des éditeurs de son ressort qui regrettent que les conditions de diffusion de part et d'autre de la frontière ne semblent pas soumises aux mêmes règles et contrôles. Afin de mieux en appréhender les enjeux, le comité souhaiterait être informé plus précisément et plus régulièrement des actions menées dans le cadre de la coordination internationale des fréquences.
- **Accélérer la numérisation** de nos procédures, en ayant recours par exemple à la plateforme <https://www.demarches-simplifiees.fr/> pour le dépôt dans un premier temps, des rapports annuels des radios et télévisions locales, puis pour les demandes d'autorisations temporaires. Si le système fonctionne et donne satisfaction il pourrait être développé pour d'autres types de procédures qui relèvent de l'activité du comité.
- **Accompagner le déploiement du DAB+.** Le constat est impitoyable : alors que les éditeurs sont maintenant convaincus de l'intérêt du déploiement du DAB+, les auditeurs, quant à eux, sont majoritairement ignorants des nouvelles propositions radiophoniques qui leur sont offertes, y compris dans les zones dans lesquelles elles sont déjà disponibles. Le comité souhaite s'associer aux actions de communication qui pourraient être mises en œuvre pour faire connaître cette nouvelle norme de diffusion hertzienne.
- **Enclencher de nouvelles actions** dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information et à la citoyenneté numérique, afin de toucher de nouveaux publics, en particulier les adultes. Au fil des rencontres et des interventions du CTA de Bordeaux, il apparaît que nous disposons maintenant d'une vision assez large des différents acteurs qui interviennent dans le cadre de l'EMI CN. Le comité local est en mesure de réunir les médias locaux, les acteurs de l'éducation nationale, les acteurs de l'éducation populaire, les associations impliquées dans l'éducation aux médias et la citoyenneté numérique, les collectivités territoriales. Il peut également élargir les possibilités d'actions, en complément du Clémi qui a naturellement vocation à être associé aux actions du CTA, le comité propose d'intensifier son rôle de « caisse de résonance » et de promotion des différents acteurs de l'EMI CN.
- **Développer les rencontres avec l'ARCOM et inter comités.** Le recours aux outils de réunion à distance devrait permettre de multiplier les échanges avec le collègue et les directions de l'ARCOM. Si la présidente et les agents ont l'occasion, lors de déplacements au siège, d'avoir des

contacts directs avec le président de l'ARCOM, les conseillers, les directeurs, les chargés de mission, mais également avec leurs homologues, tel n'est pas le cas des membres du comité. Des rendez-vous annuels pourraient être envisagés afin d'organiser à distance des échanges avec l'autorité. De la même manière, il serait utile de partager avec les autres comités sur des méthodes de travail, des actions menées...cela pourrait se faire dans le cadre de visio-conférences organisées soit avec l'ensemble des comités sur une thématique particulière, soit sur le rôle en général des comités techniques tels que définis par la loi du 30 septembre 1986. Avec les comités limitrophes, des réunions en présentiel pourraient être envisagées.